



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2115

Immeuble Flesselles à Lyon 1er - Lancement de l'opération 01053001 " Flesselles - Travaux de sécurité, désamiantage et déplombage" et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 20001 - EI 01053

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 16 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 17 NOVEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL (pouvoir à Mme DUBOT), Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme ZDOROVZOFF), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2115 - IMMEUBLE FLESSELLES A LYON 1ER - LANCEMENT DE L'OPERATION 01053001 " FLESSELLES - TRAVAUX DE SECURITE, DESAMIANTAGE ET DEPLOMBAGE" ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2021-1, PROGRAMME 20001 - EI 01053 (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 octobre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584, en date des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon.

Par délibération n° 2022/2036 du 10 novembre 2022 vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon dont celle « Conservation patrimoine solidarités jeunesse 2021-2026 », n° 2021- 1, programme 20001.

Les anciens bains douches situés 4 impasse Flesselles à Lyon 1^{er} se composent de 3 corps de bâtiments et d'une ancienne cheminée. Le corps de bâtiment donnant sur l'impasse (salle Prunelle) ainsi que l'ancien séchoir (stand n°1), situé à l'arrière, ont longtemps abrité une activité de stand de tir.

D'innombrables projectiles sont venus se fichent dans différents éléments du bâti des stands (poutres bois, coffrages, cloisons) conduisant avec le temps à polluer le site au plomb.

Par ailleurs, la couverture du séchoir, composée de plaques en fibrociment amianté, est percée en plusieurs endroits, et il n'est désormais plus envisageable de procéder à des réparations ponctuelles.

Un montant de 550 000 € a donc été inscrit à la PPI pour procéder à la dépollution du site et à la réfection de la couverture du séchoir à titre de conservation du patrimoine et pour permettre un usage ultérieur des locaux.

Ce montant a été réévalué à 670 000 € suite à des prescriptions des architectes des bâtiments de France, demandant que la couverture soit réalisée en zinc avec tasseaux plutôt qu'en tôle ondulée comme initialement prévu, et que le renforcement de la charpente respecte l'existant.

Par ailleurs, les bains douches étaient dotés d'une cheminée en briques appareillées, sur laquelle un examen récent a mis en évidence la présence de plusieurs fissures préjudiciables à la stabilité de l'édifice.

Cette cheminée est un élément constitutif du paysage de ce quartier du 1^{er} arrondissement et présente, à ce titre, un caractère patrimonial. Aussi les architectes des bâtiments de France, interrogés, ont fait savoir qu'ils émettraient un avis défavorable à sa démolition. Il est donc prévu de procéder au démontage de la partie supérieure de la

cheminée, sur la hauteur de la zone concernée par le phénomène de fissuration, et de restituer, après coup, le seul couronnement de cet ouvrage.

Le montant de ces travaux est évalué à 556 000 €

Le coût global de l'opération s'élève donc 1 226 000 € comprenant outre les travaux, les prestations intellectuelles, la revalorisation et les aléas et sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme d'AP « Conservation Patrimoine Solidarité Jeunesse 2021-2026 » n° 2021-1, programme 20001.

Les travaux débiteront en février 2023 et s'effectueront par phases jusqu'en août 2024.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021 et 2022/2036 du 10 novembre 2022 ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 01053001 « Flesselles –Travaux de sécurité, désamiantage et déplombage» est approuvé. Cette opération est financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme 20001.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon sur le programme 20001, AP n° 2021-1, opération n° 01053001 imputées aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonctions 020, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant susceptible de modifications compte tenu des aléas pouvant survenir :
 - Année 2022 : 30 000 €;
 - Année 2023 : 915 000 €;
 - Année 2024 : 281 000 €
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET